



APPEL à PROJET - FNCS / SACEM Création de répertoire choral scolaire 2d degré Année 2015-2016

OBJECTIF

La FNCS a entretenu dès sa création en 1996 un partenariat privilégié avec la SACEM. Celui-ci s'enrichit aujourd'hui d'une nouvelle dimension avec un programme spécifique de soutien à la création de répertoire de chant scolaire pour le 2d degré.

Ce programme national a pour but de soutenir la commande d'œuvre à un compositeur sociétaire SACEM et de favoriser la rencontre, la création et la pratique permettant la réalisation d'une production en partenariat avec les acteurs culturels locaux pour un rayonnement territorial du projet dans le cadre des festivals chorals académiques.

Il s'agit de soutenir des initiatives de qualité en encourageant la création et la production dans les différents répertoires de la SACEM : chansons francophone, musiques actuelles, jazz, musiques du monde, musique contemporaine, conte musical...

CRITERES d'ELIGIBILITE

Publics scolaires concernés :

Elèves du second degré (collège, lycée professionnel, lycée général et technologique)

La priorité sera donnée aux projets inter établissements associant des dispositifs scolaires existants (chorales, orchestres, groupes artistiques constitués, classes à horaires aménagés...) et favorisant l'interdisciplinarité ainsi que la dimension inter degrés.

La plus grande attention sera portée aux projets mobilisant des publics scolaires en zones d'éducation prioritaire et zones de grande ruralité.

Rayonnement:

Les créations bénéficiant de ce partenariat devront présenter des caractéristiques favorisant la reprise ultérieure de ces répertoires dans d'autres académies.

Appel à projet 1 : réalisation élèves 2015-2016

Pour cette première étape de partenariat 2015, la FNCS et la SACEM se proposent de soutenir un projet de création déjà engagé en académie impliquant les élèves dans une réalisation durant l'année scolaire 2015-2016.

Il est attendu que le projet intègre :

- la rencontre des élèves avec le compositeur et les artistes impliqués
- l'interprétation et la restitution de la création conçue comme un spectacle intégrant mise en scène, costumes, décors, éclairage... et présentée dans un cadre professionnel
- une démarche de valorisation du projet par :
 - o le suivi du processus de création
 - l'élaboration d'outils de communication (affiches, flyers, presse, mailing, sites internet...)
 - o rencontres-débats, exposition, présentation de la démarche...

Les porteurs de projet devront travailler dès sa conception conjointement avec les interlocuteurs SACEM, les représentants de la FNCS, les inspecteurs concernés, les services DAAC, DSDEN, DRAC, collectivités territoriales...

Le projet devra être réalisé en partenariat avec des acteurs culturels locaux (école de musique, salle de spectacle, musiciens professionnels, musiciens amateurs, CFMI, pôles d'enseignement supérieur de la musique...).

La priorité sera donnée aux projets inter établissements associant des dispositifs scolaires existants (chorales, orchestres, groupes artistiques constitués, classes à horaires aménagés...) et favorisant l'interdisciplinarité ainsi que la dimension inter degrés.

La plus grande attention sera portée aux projets mobilisant des publics scolaires en zones d'éducation prioritaire et zones de grande ruralité.

Des partenariats mis en place avec certains établissements d'enseignement technologiques et professionnels ayant des spécificités (audio visuel, couture, métiers de la mode, coiffure, esthétique, menuiserie, communication, design, éclairage, métiers du son...) seront à privilégier.

Le projet devra comporter une réflexion sur la manière de le valoriser (observations, retours d'expérience, captations audio et/ou vidéo...).

MONTANT DE L'AIDE SACEM

Jusqu'à 6000 €

INSTRUCTION DES DOSSIERS

FNCS et SACEM:

- expertise des dossiers et sélection des projets
- suivi des projets retenus
- mobilisation des réseaux FNCS et SACEM

Les dossiers serons instruits par une commission partenariale composée comme suit :

- les représentants de la FNCS
- les représentants de la SACEM
- l'Inspecteur Général de l'Education nationale en charge de l'éducation musicale et chant choral (ou son représentant)

La commission d'instruction se réunira en novembre 2015.

La décision, positive ou négative, sera signalée par écrit aux porteurs de projets.

Le versement de l'aide attribuée par la SACEM pour la réalisation de la création retenue interviendra à la signature d'une convention entre la FNCS et la SACEM qui déterminera les modalités et conditions du partenariat.

La FNCS, qui recevra le montant de l'aide, sera chargée du travail de concertation avec l'académie à l'initiative du projet et des modalités de prise en charge des dépenses à hauteur maximum de la somme attribuée dans le cadre de ce dossier, sous réserve que tous les justificatifs nécessaires lui soient fournis.

Le bénéficiaire de l'aide rendra compte par écrit de l'utilisation du montant attribué, à l'échéance spécifiée dans la convention.

CONSTITUTION DE VOTRE DOSSIER

- descriptif du projet et calendrier
- note d'intention conjointement écrite par le porteur du projet et le compositeur sociétaire SACEM
- biographie du compositeur
- liste des divers partenariats culturels et/ou dispositifs territoriaux impliqués
- budget de production global du projet faisant apparaître clairement le détail des dépenses artistiques (notamment le coût précis de la commande au compositeur) et pédagogiques et le plan de financement
- contrat de commande passé avec le compositeur
- attestation sur l'honneur d'engagement des auteurs/compositeurs à déposer l'œuvre créée à la SACEM dans son intégralité
- tout document annexe (dossier de présentation, partitions, fichiers son et/ou vidéo, sites internet...) susceptible d'éclairer l'examen de la candidature

CALENDRIER DE DEPÔT DES DOSSIERS

Les dossiers seront à adresser par mail avant le 6 novembre 2015 à :

FNCS, à l'attention de Chantal Ohanessian, à l'adresse presidente@fncs.fr

La décision, positive ou négative, sera signalée par écrit aux porteurs de projets le 30 novembre 2015 au plus tard.

CONTACTS

Chantal Ohanessian Bernadette Bombardieri

Présidente de la FNCS SACEM - Action Culturelle – responsable

pôle Education Artistique/Action Culturelle

Solidaire

Tel 06 07 33 48 73 Tél 01 47 15 48 91 - 06 83 22 58 43

presidente@fncs.fr bernadette.bombardieri@sacem.fr